



Saint-Denis, le 18 mars 2013

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 14 février 2013

Membres présents :

Mesdames : Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON.

Mesdemoiselles : Alice HOARAU, Elody MARCELIN

Messieurs : Damien DESCHAMPS, Yves CROISSANT, Zoulfikar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :

Madame Aude BOUVERESSE et Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Monsieur Damien DESCHAMPS

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Messieurs Jean-François HOARAU et Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyens

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Monsieur Ronan BERNARD-MENORET, Assesneur

La séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2012

Yves CROISSANT s'étonne de ne pas voir apparaître toute la partie relative à la reprographie. Pour l'Administration ce point a été traité lors du précédent Conseil.

– Procès-verbal du Conseil de Faculté approuvé à l'unanimité –

2 – COMPTE-RENDU DE L'EQUIPE DECANALE

2.1. – C.O.F.I.P. (Rapporteur Ronan BERNARD-MENORET)

La première réunion de la C.O.F.I.P. s'est tenue hier mercredi 13 février 2013. Il convient donc de présenter au plus vite les projets 2013.

La mise en œuvre donnera lieu à des évaluations auprès des récepteurs des projets ainsi qu'à des auto-évaluations.

Les porteurs de projets doivent, s'ils veulent avoir une chance de voir leurs projets aboutir :

- Respecter les objectifs de la C.O.F.I.P.
- Renseigner avec précision les fiches de présentation.
- Privilégier la mutualisation des projets quand cela est possible.

Ronan BERNARD-MENORET insiste sur ce dernier point en indiquant que la recherche d'une possible mutualisation avec d'autres Composantes relève de la responsabilité de chaque porteur de projet. Un défaut de mutualisation peut motiver un avis défavorable de la C.O.F.I.P.

La prochaine réunion devrait se tenir fin février – début mars.

2.2. – TAXE D'APPRENTISSAGE (Rapporteur Ronan BERNARD-MENORET)

Pour mettre fin à des problèmes de fléchage lors du versement de la taxe d'apprentissage, chaque formation s'est vu attribuer un code, ce qui va simplifier les formalités. En effet, jusqu'à présent, si l'intitulé du diplôme bénéficiaire était mal renseigné par l'entreprise, le montant de la taxe restait au niveau central de l'Université.

A partir de la plaquette dédiée au versement de la taxe d'apprentissage, le service de Communication a élaboré des déclinaisons propres à chaque Composante et Institut. Cette plaquette a été envoyée aux professionnels ainsi qu'à tous les responsables des diplômes de la Faculté de Droit et d'Economie qui peuvent bénéficier de la taxe d'apprentissage.

Le Doyen précise que pour la campagne 2012 une lettre de remerciement a été envoyée avec l'annuaire des diplômés.

Pour Elody MARCELIN, les dépenses liées à l'édition des cartes de vœux et de l'annuaire des anciens diplômés pourraient être évitées et l'argent ainsi économisé utilisé par ailleurs.

Josette REFUTIN :

Le coût de revient de ces outils de communication est tout à fait raisonnable :

- Cartes de vœux..... 400 €
- Annuaire des diplômés..... 3 000 €.

Une grande partie du travail est réalisée par un agent de la Faculté. Mais l'annuaire ne pourrait pas, pour des raisons techniques, être édité par le Service de Reprographie.

Tous les ans, l'annuaire des diplômés de la Faculté de Droit et d'Economie fait l'objet d'un projet C.O.F.I.P. donc son financement est pour une grande partie hors budget de la Composante.

2.3. – ATTRIBUTION DES EMPLOIS DANS LE CADRE DU "PLAN REUSSIR EN LICENCE"

En principe la Composante doit se voir attribuer deux emplois de PRAG : un en Mathématiques et l'autre en Lettre Modernes et un demi emploi d'administratif pour la gestion et l'élargissement à la filière Droit du C.A.D.E.G.

Ces attributions doivent être confirmées par le Conseil d'Administration.

2.4. – HABILITATIONS

Une auto-évaluation des formations doit être faite et remontée au Ministère en juin de cette année. Cet envoi devrait être suivi de la visite des experts de l'A.E.R.E.S.

La rencontre prévue avec la Vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire a dû être reportée à une date ultérieure.

3 – EMERITAT DU PROFESSEUR Jérôme HUET

Il s'agit d'une distinction purement honorifique qui n'implique aucun frais particuliers, mais permet d'encadrer des étudiants en thèse.

L'éméritat est accordé pour trois ans renouvelables une fois. L'avis de la Composante est demandé avant transmission au Conseil d'Administration pour décision.

Certains membres du Conseil souhaitant s'exprimer sur cette demande. L'examen de ce point est donc reporté en Conseil restreint.

4 – LA REPROGRAPHIE

Le bilan 2012 de la reprographie est distribué en séance. Le montant total des dépenses est de 45 013,62 €, soit 12 500 € de plus qu'en 2011.

Les dépenses sont pratiquement égales entre Saint-Denis et Le Tampon en dépit de moindres effectifs sur le campus Sud.

Martine MARIN a fait le décompte du nombre de photocopies réalisées pour chaque filière au Tampon :

L1 AES.....	105 600
L1 Droit.....	118 600
L2 AES.....	14 500
L2 Droit.....	74 000
L3 Droit.....	6 500

Soit plus de 250 000 copies.

Au-delà de quelques excès, c'est l'accumulation des demandes qui pose problèmes.

Elody MARCELIN :

Les étudiants s'inquiètent de la diminution des documents mis à leur disposition. Il faut trouver d'autres moyens pour faire des économies.

Pascal PUIG :

L'accès du numérique a été donné à tous, bien évidemment il y a des problèmes techniques qui relèvent du D.S.I.U.N. Il faut changer progressivement notre façon de travailler. Une plaquette de T.D. de 40 pages ne peut pas être exploitée chaque semaine par les étudiants ni par les chargés de T.D. Il est positif pour les étudiants d'aller chercher les documents. Il est bien évident que la discussion sur le nombre de photocopies autorisé est ouverte.

Elody MARCELIN souhaite voir autoriser 50 pages par matière qui peuvent être ramenées à 40 pages s'il faut faire des économies.

Alice HOARAU :

Quel est le dispositif pédagogique de remplacement qu'il est prévu de financer avec les économies réalisées ?

Doyen :

Le budget de la Composante baisse régulièrement donc les économies réalisées doivent permettre de continuer à fonctionner correctement et à remplacer le matériel audio-visuel.

Zoufikar MEHOUMOU ISSSOP :

Il faut distinguer et différencier les niveaux de formation. En L1 A.E.S. il y a beaucoup d'étudiants fantômes. A ce jour sur 700 inscrits on compte 80 présents et le nombre peut encore diminuer de moitié d'ici la fin de l'année. Il est nécessaire de donner à ces étudiants les moyens de travailler mais on ne peut pas envisager de dépenser des sommes importantes pour des étudiants qui ne viennent que quelques jours ou semaines au détriment des étudiants assidus.

Yves CROISSANT :

Il ne faut pas sous-estimer les difficultés d'accès à internet. Le gâchis n'est pas supportable, mais la limitation à 10 copies suscite des réserves. Pour éviter de jeter des milliers de copies, il faudrait peut-être envisager de distribuer les documents de TD aux étudiants présents en cours magistraux avec un traitement dérogatoire pour l'Anglais et M.T.U. qui ne comportent pas de cours magistraux.

Alice HOARAU :

Si l'on ne traite pas de la même manière les différents niveaux de formation, il va y avoir discrimination.

Damien DESCHAMPS :

Dans les années à venir, les budgets seront de plus en plus contraints, il faut donc trouver une solution pour diminuer les dépenses de photocopies. La Faculté des Sciences et Technologies met tous ses documents pédagogiques en ligne. Il semble étonnant que de nombreux étudiants ne soient pas connectés à internet contrairement à ce que démontrent les enquêtes locales. Une réflexion est menée au niveau national sur la numérisation des cours. A tout cela, il convient de rajouter le problème écologique posé par les milliers de photocopies qui partent pour la plus grande partie à la poubelle.

Elody MARCELIN :

Le problème écologique est réel. La diminution du financement de l'Université est compensée par l'augmentation des droits d'inscription. Ce sont les étudiants qui permettent à l'Université de fonctionner. Ils doivent avoir les moyens de travailler.

Julien ROUCAIROL :

Les étudiants peuvent emprunter des petits ordinateurs auprès du Service Informatique et avoir ainsi les moyens de se connecter à internet. Les droits d'inscription ne représentent qu'une faible part du budget de l'Université. Les augmentations constatées sont liées à la cotisation de la Sécurité Sociale.

Le Doyen demande aux membres du Conseil de faire part de leur avis avant mise au vote des deux points suivants :

- Inviter les enseignants à diminuer le nombre de photocopies et augmenter le recours au "Bureau Virtuel".
- Distribuer les documents reprographiés en Cours Magistraux, hors Méthodes de Travail Universitaire et Anglais, pour les L1 des campus Nord et Sud.

Damien DESCHAMPS :

Les étudiants qui n'ont pas eu les documents mais qui sont présents en T.D. risquent de poser des problèmes.

Yves CROISSANT :

Ce système existe déjà et ne pose pas problème car les étudiants peuvent toujours aller chercher les documents sur le bureau virtuel.

Pascal PUIG :

Il ne pourra y avoir distribution d'un document global en début d'année et de semestre sinon cette politique serait inapplicable.

Elody MARCELIN :

Le document semestriel est beaucoup plus pratique que la distribution des documents à chaque T.D.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP :

Il faudra raccourcir le délai de dépôt des demandes de reprographie et de regrouper l'édition des documents relatifs à trois ou quatre séances.

Les deux propositions ci-dessous sont mises au vote :

Proposition 1 :

Les enseignants seront invités à limiter l'usage de la reprographie et à développer le recours au Bureau Virtuel avec pour objectifs 10 pages de reprographie par matière et par semestre.

– Proposition 1 adoptée à l'unanimité moins une voix et deux abstentions –

Proposition 2 :

- Afin de mieux s'adapter aux effectifs réels aucune reprographie de l'ensemble des documents ne sera faite en début de semestre.
- Pour les L1 la distribution des documents se fera en cours magistraux, exception faite pour les enseignements de Méthodes de Travail Universitaire et Anglais.

– Proposition 2 adoptée à l'unanimité moins une voix –

Yves CROISSANT prendra contact avec les enseignants de Méthodes de Travail Universitaire et d'Anglais afin de les inciter à réfléchir sur une possible diminution des documents destinés aux étudiants.

5 – CAMPAGNE EMPLOIS 2013

Dans le cadre de la campagne emplois 2013 le Conseil d'Administration de l'Etablissement a voté, sur proposition du Président, après consultation des différentes instances.

– DEPARTEMENT ECONOMIE – C.E.M.O.I.

- Création d'un poste de PRAG Sciences Economiques et Sociales

– DEPARTEMENT DROIT – C.R.J.

- Création : néant

La suppression d'un emploi de Professeur 2^{ème} section a provoqué l'émoi du département Droit qui a rédigé un courrier signé par 40 juristes qui a été lu par le Doyen aux membres du Conseil d'Administration.

Le Président a également évoqué des "minorités en souffrance" au sein de la Faculté ainsi qu'un non respect des procédures pour renvoyer devant les instances de la Composante les points suivants :

- ❖ La définition du type de concours pour l'emploi de PR vacant de la section 02
- ❖ La transformation des emplois :
 - 0200 MCF 0042 en MCF section 04
 - 0200 ATE 0311 en MCF section 02

Les propositions du Président ont été adoptées par le Conseil d'Administration avec une seule voix contre.

Le département Droit ainsi que le Centre de Recherche Juridique (C.R.J.) se sont donc de nouveau réunis et ont revoté en des termes identiques les souhaits précédents, à savoir :

- Rehaussement de l'ATER 02 en MCF 02
- Transformation du MCF 02 en MCF 04

Julien ROUCAIROL :

La Faculté peut-elle avoir l'espoir de récupérer le support de PR 02 ?

Pascal PUIG :

Pour justifier cette suppression, le Président a avancé entre autres arguments le fait qu'il n'y avait des agrégations externes que tous les deux ans, donc d'ici 2014 l'emploi ne serait pas pourvu. Une réflexion allait être engagée pendant ce laps de temps. Mais si l'emploi est restitué d'ici là il ne pourra pas être mis au prochain concours, compte tenu des délais imposés par le Ministère, donc il existe un risque pour la Composante de ne pas récupérer ce poste.

– Propositions du département Droit et du C.R.J. adoptées à l'unanimité moins une voix –

Le fléchage du concours externe de l'agrégation, pour l'emploi vacant de Professeur de Droit public, n'était qu'indicatif car la date des remontées était fixée au 6 mars 2013 et à l'époque aucun candidat pour un autre type de concours ne s'était manifesté que ce soit pour la voie longue ou l'agrégation interne. Depuis, nous avons deux candidats potentiels.

Le choix du C.R.J. et du département Droit s'est porté sur l'agrégation interne.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – LA FONTAINE DU PATIO (Jean-Marc RIZZO)

Depuis plusieurs années la fontaine du patio est en panne et au-delà du problème esthétique se pose la question de la salubrité des locaux en temps de pluie avec la prolifération des moustiques dans une eau stagnante.

Le Doyen a déjà saisi à plusieurs reprises la Direction du Patrimoine pour qui les travaux de remise en état seraient très onéreux et ne représentent pas une priorité notamment en période de crise

Elody MARCELIN :

Il devrait être possible de couler du béton afin de combler les différents bassins de la fontaine.

Martine MARIN :

La décision ainsi que la mise en œuvre ne dépendent pas de la Faculté de Droit et d'Economie. Mais il faudra au préalable obtenir l'autorisation de l'architecte.

Le Doyen informe les membres du Conseil qu'une évaluation des différents appareils de climatisation est en cours. Mais en tant que Doyen il n'a pas la possibilité de faire procéder à des achats de split.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN



Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG